

## Conditions Générales de Vente

### 1 Conditions d'application

Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent tous accords, négociations et offres antérieurs, verbaux ou écrits, et s'appliquent aux ventes d'Équipements réalisées par **A2CIM**. En conséquence, la passation d'une commande auprès de **A2CIM** emporte l'acceptation sans réserve par l'Acheteur de ces conditions générales de vente, et ce, notwithstanding l'existence d'éventuelles conditions générales d'achat de l'Acheteur, ces dernières étant inopposables à **A2CIM**.

Le contrat de vente sera parfait après réception par l'Acheteur de l'acceptation écrite par **A2CIM** de la commande. Les éventuelles modifications aux présentes conditions générales de ventes et/ou à une offre de **A2CIM** n'auront de valeur contractuelle et ne seront opposables à **A2CIM** que si elles ont été acceptées formellement et par écrit par **A2CIM**.

### 2 Limites de fourniture

L'obligation de fourniture de **A2CIM** ne porte que sur les Equipements et Services explicitement décrits dans l'offre **A2CIM**. L'expression « Equipement » ci-après signifie toute machine, équipement, pièces, matériel visés dans l'offre **A2CIM**. L'expression « Services » signifie tous services proposés avec l'Equipement (installation, mise en service, assistance, formation, maintenance...). Dans tous les cas, **A2CIM** se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures et/ou des améliorations à l'Equipement avant la livraison, à condition que le fonctionnement de l'Equipement n'en soit pas affecté.

### 3 Prix - Paiement

Sauf stipulation contraire, les prix indiqués dans l'offre **A2CIM** sont valables trente (30) jours. Les prix s'entendent hors frais de transport, hors frais de douane, hors taxes, de quelque nature que ce soit. Les conditions de paiement sont précisées dans l'offre **A2CIM**. Dans l'hypothèse où l'Acheteur ne paierait pas une facture à l'échéance et ne remédierait pas à ce manquement dans les quinze (15) jours suivant une réclamation écrite de **A2CIM**, le prix de l'ensemble du contrat sera exigible immédiatement sans autre formalité. Tout retard de paiement entraînera l'application d'intérêts de retard sur les sommes dues, au taux appliqué par la Banque Centrale à son opération de refinancement la plus récente majoré de 6- points de pourcentage. En outre, **A2CIM** se réserve le droit, sans préjudice de tout autre recours, de suspendre les livraisons attendues par l'Acheteur en vertu du contrat de vente et/ou de résilier ledit contrat sans qu'il soit besoin d'une quelconque décision judiciaire. **A2CIM** conserve toutes les voies d'action prévues par la loi dans le cas de tels manquements et aucune action entreprise ou délai accordé par **A2CIM** ne saurait constituer une renonciation à ses droits et recours. Dans tous les cas, l'exécution par **A2CIM** de ses obligations contractuelles est subordonnée à la bonne exécution par l'Acheteur de ses propres obligations et, en particulier, de ses obligations de paiement.

### 4 Délai de livraison

**A2CIM** ne sera responsable d'aucun retard dû à la force majeure telle que définie à l'Article 16 ou si l'Acheteur a tardé à remplir ses obligations (notamment obligations financières, remise des informations techniques, des échantillons ou des documents demandés par **A2CIM**...etc). **A2CIM** fera tous ses efforts pour respecter la date de livraison indiquée dans le contrat de vente. Le dépassement du délai de livraison contractuel ne pourra en aucun cas donner lieu à des pénalités ou dommages- intérêts.

### 5 Tests sur site A2CIM

Sous réserve d'un accord exprès d'**A2CIM**, des tests préliminaires de réception avant expédition pourront être effectués sur le site de **A2CIM** afin de vérifier les spécifications techniques de l'Equipement. La fourniture de toutes les matières premières nécessaires au bon déroulement des tests incombera à l'Acheteur. Ces matières devront être représentatives de celles qui seront utilisées en production.

### 6 Emballage – Expédition - Incoterms - Assurance

**A2CIM** expédiera l'Equipement dans un emballage adapté au mode de transport choisi. L'Acheteur supportera les frais de tout conditionnement spécifique, sortant des standards d'**A2CIM**, qu'il pourrait exiger et assumera seul la responsabilité des dommages qui pourraient en résulter. **A2CIM** se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles, sauf stipulation contraire. Chaque colis expédié devra contenir les documents nécessaires, notamment la liste de colisage. La livraison de l'Equipement (« la Livraison») sera effectuée suivant l'Incoterm spécifié dans l'offre **A2CIM** conformément aux Incoterms 2000 publiés par la Chambre Internationale de Commerce (publication n°560). Sauf stipulation contraire, **A2CIM** livrera l'Equipement FCA -Free Carrier- (site **A2CIM**) conformément auxdits Incoterms. L'Acheteur devra souscrire une police d'assurance couvrant l'Equipement, à sa valeur de remplacement à neuf, depuis sa livraison au lieu convenu selon l'Incoterm applicable jusqu'à l'encaissement par **A2CIM** de l'intégralité du prix de vente, contre tous risques, y compris, mais de façon non limitative, la perte, les dommages, la destruction, le vol, la responsabilité civile à l'égard des tiers.... **A2CIM** devra être désignée comme bénéficiaire de l'indemnisation d'assurance, à proportion du prix de l'Equipement restant dû. L'acheteur devra en présenter la justification à **A2CIM** avant l'expédition.

### 7 Réception et déballage

Lors de la prise de livraison effective, l'Acheteur devra immédiatement vérifier l'Equipement et, en cas de vices apparents, perte ou dommage, faire des réserves détaillées sur le bordereau de livraison. Il devra aussi confirmer lesdites réserves, par lettre recommandée, dans les vingt quatre (24) heures suivant la livraison, au transporteur et/ou à toute autre tierce partie potentiellement responsable et requérir une expertise. En cas de perte ou de dommage non-apparent se révélant qu'après la livraison, l'Acheteur devra cesser le déballage immédiatement, requérir une expertise et en informer, au plus tard dans les trois jours de la livraison et par écrit, le transporteur et/ou toute autre tierce partie potentiellement responsable. Dans tous les cas, l'Acheteur devra aussi informer **A2CIM** immédiatement par écrit. Sauf stipulation contraire, toutes les opérations de réception et de déballage sont à la charge, aux frais et risques de l'Acheteur.

### 8 Installation, mise en service technique, mise en service industrielle

L'Acheteur préparera son site, pour permettre l'installation et les mises en service technique et industrielle de l'Equipement, conformément aux exigences techniques communiquées par **A2CIM**. L'Acheteur devra, en outre, assurer un libre accès au lieu de montage de l'Equipement et prendre toutes mesures pour assurer la sécurité des conditions de travail. Dès lors que l'Acheteur aura notifié à **A2CIM** que la préparation de son site est terminée, **A2CIM** procédera à l'installation, à la mise en service technique et à la mise en service industrielle de l'Equipement, si de tels Services sur site de l'Acheteur sont prévus. La mise en service technique permet de vérifier que l'Equipement a été bien installé et qu'il est fonctionnellement prêt pour que les opérations de mise en service industrielle puissent commencer. La mise en service industrielle débouchera sur la réalisation des tests de réception de l'Equipement. L'Acheteur apportera toute coopération aux équipes techniques de **A2CIM**. L'Acheteur devra fournir, à ses frais, tous les moyens matériels et humains requis par **A2CIM** afin que l'installation, les mises en service technique et industrielle puissent avoir lieu normalement. Le personnel de **A2CIM** devra se conformer aux règles applicables sur le site de l'Acheteur notamment en matière de sécurité, d'hygiène et de protection de la santé. Les prestations des techniciens de **A2CIM** devront être réalisées pendant les heures de travail normales. **A2CIM** se réserve le droit de suspendre ses prestations si l'environnement de travail ou les mesures de protection existantes sont jugés dangereux ou inappropriés.

Chacune des parties désignera un représentant dûment mandaté pour participer aux opérations de mise en service industrielle et signer le procès-verbal de réception de l'Equipement. **A2CIM** présentera à la signature de l'Acheteur un procès-verbal de réception de l'Equipement (« la Réception»). L'existence de réserves, dès lors que le fonctionnement de l'Equipement ne s'en trouve pas affecté, ne saurait faire obstacle à la signature dudit procès-verbal. Ces réserves seront consignées en annexe du procès verbal et **A2CIM** devra y remédier dans le délai fixé par les parties. Si la Réception est retardée pour des raisons non imputables à l'Equipement ou à **A2CIM**, **A2CIM** ne pourra pas être tenue pour responsable de ce retard, ni tenue d'indemniser le préjudice financier qui pourrait en résulter pour l'Acheteur. La poursuite des opérations de mise en service industrielle et de réception au delà du délai contractuel, se fera en outre aux frais de l'Acheteur. Dans tous les cas, si l'Acheteur refuse de signer le procès-verbal de réception, pour des raisons non imputables à l'Equipement ou à **A2CIM**, ou commence la mise en service de l'Equipement aux fins de production commercialisable avant la signature dudit procès-verbal, l'Acheteur sera réputé avoir accepté l'Equipement (« Réception de fait ») à la date de la première commercialisation des produits fabriqués avec l'Equipement.

### 9 Réserve de Propriété

**A2CIM** conserve la propriété de l'Equipement vendu jusqu'au complet paiement du prix de vente et, s'il en a été convenu ainsi, jusqu'à ce que le remboursement des taxes, coûts et accessoires payés par **A2CIM** pour le compte de l'Acheteur ait été irrévocablement réglé à **A2CIM**. L'Acheteur devra garantir **A2CIM** contre tout tiers créancier et l'informer immédiatement en cas de saisie, mise en gage ou toute autre action d'un tiers sur l'Equipement. Dans tous les cas, l'Acheteur devra apporter son concours à **A2CIM** pour prendre les mesures destinées à protéger le droit de propriété de **A2CIM** sur l'Equipement dans le pays concerné. La réserve de propriété n'affecte pas le transfert des risques prévu à l'Article 6.

### 10 Garantie

Les termes, durée et conditions de garantie sont clairement stipulés sur l'offre et le contrat de vente. Si ces termes ne sont pas stipulés, alors aucune Garantie ne sera applicable. Dans le cadre où la garantie est stipulée, et sous réserve des conditions ci-après définies, **A2CIM** garantit l'Equipement vendu contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut dans la matière, la conception ou la fabrication, à la condition que l'Equipement soit utilisé dans des conditions d'exploitation et de maintenance conformes et appropriées et pour l'usage auquel il est destiné. La durée de garantie ne peut excéder douze (12) mois à compter de la date de livraison de l'Equipement. Pendant la période de garantie, **A2CIM** remplacera ou réparera gratuitement, au choix de **A2CIM**, les pièces reconnues défectueuses par son Service Après-Vente, à condition que l'Acheteur notifie immédiatement à **A2CIM** les vices allégués. À moins que **A2CIM** juge nécessaire d'intervenir sur le site de l'Acheteur, les obligations de **A2CIM** au titre de la présente garantie sont réputées remplies par l'envoi à l'Acheteur d'une pièce réparée ou d'une pièce de

remplacement. L'Acheteur devra retourner à **A2CIM** toute pièce ou composant défectueux sur demande de **A2CIM**. Le remplacement d'une pièce, dans le cadre ou non de la garantie, n'a pas pour effet de prolonger la durée de la garantie telle que définie ci-dessus. Cette garantie ne couvre pas les pièces d'usure et les consommables. Les pièces d'usure sont les pièces qui doivent être régulièrement changées dans le cadre d'un entretien normal de l'Équipement soumis à un fonctionnement normal. **A2CIM** ne doit aucune garantie, légale ou conventionnelle, et n'encourt aucune responsabilité :

- si l'Acheteur ne respecte pas les instructions d'utilisation et d'entretien de **A2CIM**; s'il se livre à une utilisation non conforme de l'Équipement par rapport à sa destination, à ses spécifications et à ses performances et d'une manière générale à une utilisation anormale de l'Équipement. L'Acheteur autorise **A2CIM** à se rendre sur son site afin de pouvoir vérifier les conditions de fonctionnement, d'exploitation et de maintenance de l'Équipement;
- si l'Acheteur ou un tiers effectue des réparations ou des modifications techniques sur l'Équipement, sans se conformer aux instructions données par **A2CIM** ou sans l'autorisation préalable de **A2CIM**;
- si l'Acheteur remplace ou modifie une pièce ou un composant de l'Équipement avec une pièce ou un composant non fourni par **A2CIM**;
- si le dysfonctionnement ou le vice constaté est dû à un usage excessif de l'Équipement, à la négligence de l'Acheteur, à un dommage accidentel causé par l'Acheteur ou un tiers, ou à un cas de force majeure telle que définie ci-dessus.

La garantie décrite ci-dessus se substitue à toute autre garantie, légale ou conventionnelle, quelle qu'elle soit.

#### 11 Exclusion et limitation de responsabilité

Il est de convention expresse que **A2CIM** et son assureur ne seront tenus à aucune indemnisation de préjudices indirects ou immatériels, quels qu'ils soient, et à quelque titre que ce soit, (tels que et sans que cette énonciation soit limitative, pertes de production, de matières premières, manque à gagner, perte de revenus, interruption d'activité, frais de personnel, action en justice ou réclamation de tiers contre l'Acheteur). En tout état de cause, si la responsabilité de **A2CIM** était retenue, que ce soit pour un préjudice direct ou autre, pour quelque cause que ce soit et à quelque titre que ce soit, la responsabilité totale de **A2CIM** ou de son assureur sera limitée au plus faible de ces deux montants : 20% du prix de vente reçu ou 10,000 MAD (dix mille Dirhams).

#### 12 Formation

Sauf stipulation contraire, l'Acheteur détachera des opérateurs/techniciens qualifiés pour suivre la formation technique dispensée par **A2CIM** sur son site ou sur celui de l'Acheteur. **A2CIM** considère cette obligation comme essentielle afin de permettre à l'Acheteur d'exploiter et d'entretenir avec efficacité l'Équipement. Les frais de formation, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement en cas de formation sur le site d'A2CIM, seront à la charge de l'Acheteur.

#### 13 Confidentialité

Toute information obtenue par une partie (la "Partie Réceptrice") de l'autre partie (la "Partie Émettrice"), aussi bien avant la date d'entrée en vigueur que pendant la durée du contrat de vente, se rapportant directement ou indirectement aux affaires et activités actuelles ou futures, à la situation sociétair, technique ou financière de la Partie Émettrice ou au savoir-faire, brevets, paramètres, développements incluant dessins et/ou procédés, ainsi que toute information qui par sa nature est confidentielle, reste la propriété exclusive de la Partie Émettrice et doit être considérée comme une information confidentielle. Sans l'accord écrit préalable de la Partie Émettrice, la Partie Réceptrice ne doit ni divulguer une information confidentielle à un tiers, ni l'utiliser dans un autre but que l'exécution du contrat de vente ou l'exercice de ses droits. La Partie Réceptrice devra prendre les mesures appropriées pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles à des tiers, à l'exception de ceux de ses salariés pour lesquels la divulgation de telles informations est nécessaire pour les besoins du contrat et/ou qui sont directement responsables du travail à effectuer en rapport avec le contrat de vente. La Partie Réceptrice devra informer ces salariés de ses obligations de confidentialité au titre du contrat de vente et devra s'assurer qu'ils respectent lesdites obligations. Sauf obligations légales ou réglementaires prévues par la loi applicable et sauf accord contraire des parties, les parties acceptent de garder le contenu du contrat de vente strictement confidentiel. Toute communication au public relative audit contrat doit faire l'objet d'un accord écrit préalable entre les parties.

#### 14 Propriété Intellectuelle

Chaque partie demeurera titulaire des droits de propriété intellectuelle qu'elle détient à la date du contrat de vente et rien dans ce contrat ne saurait être interprété comme conférant à une partie des droits, par licence ou autre, appartenant à l'autre partie. Sauf accord contraire, **A2CIM** sera réputée propriétaire de tous droits de propriété intellectuelle pouvant naître dans le cadre de l'exécution du contrat de vente relatifs à des améliorations ou inventions concernant (i) tout Équipement, en ce compris les pièces et logiciels, dédié à la production et/ou l'exploitation industrielle des équipements.

#### 16 Force majeure

Aucune partie ne sera tenue pour responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles s'il résulte d'un cas de force majeure qui s'entend comme tout événement imprévisible indépendant de la volonté des parties, tel que et, sans que cette énumération soit limitative : les catastrophes naturelles, l'inondation, l'incendie, l'explosion, les pénuries d'énergie, de matières premières, les conflits sociaux, perturbations des transports, troubles publics, grèves, guerres, émeutes, le sabotage, les fortunes de mer, le fait du prince, actes gouvernementaux, restrictions ou réglementations légales, exigences de défense nationale, actions de consommateurs ou d'autres groupes de pression. La partie invoquant la force majeure devra en informer par écrit et sans tarder l'autre partie. Elle devra aussi prendre toutes les mesures raisonnables pour atténuer les effets dudit cas de force majeure. Si un tel événement excède une durée de trois (3) mois, chacune des parties sera en droit de mettre fin au contrat de vente par notification écrite adressée à l'autre partie.

#### 17 Non renonciation

Le fait pour **A2CIM** de tolérer la non-exécution de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente et/ou de l'offre **A2CIM** ne pourra être en aucun cas interprété comme une renonciation à cette disposition, ni comme une renonciation au droit d'invoquer à tout moment la violation de ladite disposition.

#### 18 Autonomies des dispositions

Si l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente venait à être considérée comme nulle et non avenue par une loi ou un règlement, ou par une décision de justice, les autres dispositions des présentes conditions générales de vente demeureraient valables sous réserve toutefois que l'exécution de ces dernières ne nuise pas à l'équilibre commercial de l'opération contractuelle ou ne donne pas un avantage substantiel à une partie au détriment de l'autre. Si tel était le cas, les parties se concerteraient pour trouver des ajustements équitables à cette opération contractuelle.

#### 19 Résiliation

Si l'une des parties manque à l'une quelconque de ses obligations contractuelles essentielles, l'autre partie pourra résilier de plein droit le contrat de vente, par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soixante (60) jours après une mise en demeure par lettre recommandée adressée à la partie défaillante, si cette dernière n'a pas remédié audit manquement et ce, sans préjudice des dispositions de l'Article 3 relatif aux incidents de paiement. En cas de résiliation du contrat de vente aux torts de l'Acheteur, les paiements reçus de l'Acheteur défaillant seront définitivement acquis à **A2CIM** sans préjudice de tous dommages - intérêts qui pourront être réclamés à l'Acheteur.

Aucune annulation de commande n'est possible si ce n'est après le versement préalable d'une indemnité compensant le préjudice subi par **A2CIM**. Sauf convention contraire, l'indemnité sera au moins proportionnelle au prix de vente et à l'état d'avancement de la commande plus une somme de 25% du prix de vente.

#### 20 Attribution de Jurisdiction - Loi Applicable

Tout litige relatif aux présentes conditions générales de vente et/ou à tout contrat de vente, à défaut d'accord amiable, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de CASABLANCA (MAROC), même en cas de référé ou de pluralité de défendeurs. Les présentes Conditions Générales de Vente et/ou tout contrat de vente sont régis par la loi Marocaine.